

ADOUCCISSEURS D'EAU SUN WATER : FINANCO SUR LA SELLETTE

Le **Réseau anti-arnaques** avait évoqué - dès le 25 août 2012 - la situation des clients de **SUN WATER** confrontés à la liquidation judiciaire de la société.

L'adoucisseur d'eau, offert initialement comme lot était, en fait, assorti d'un contrat d'entretien annuel pour une durée de 10 ans - pour un coût moyen de 3 000 € - financé par **FINANCO** ou **SOFEMO** (groupe **CRÉDIT MUTUEL**).

Alors que la prestation d'entretien ne pouvait plus être assurée, les clients devaient supporter les mensualités du prêt.

En date du 9 avril 2013, une intéressante décision du tribunal d'instance de Toulouse, résilie le contrat de fournitures et d'entretien en raison de la défaillance de **SUN WATER**. Il confirme également que « *le contrat de crédit expressément conclu par les demandeurs pour financer le contrat résilié est lui-même de plein droit résilié, sans que l'organisme de crédit puisse opposer aux tiers emprunteurs la convention d'agrément qu'il a conclue avec la société **SUN WATER** ».*

En conséquence, le tribunal condamne **FINANCO** à rembourser au consommateur l'intégralité des mensualités prélevées au titre du prêt.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, BP 414, 85504 LES HERBIERS cedex
(contact@arnaques-infos.org)
Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00015
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**